

AR PREFECTURE

016-211601687-20190215-20190205D-DE  
Regu le 18/02/2019

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf

Le 15 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 février 2019

**PRESENTS :** MM. BARRAL – BOIVENT – CABROLIÉ –

DECLIDES – SAVIN – SUTRE

MMES MALLAH – MOUNIER

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET – LEVIN

M BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES – ESTIENNE –

FAURE

**POUVOIRS :**

M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT

M BOISSIER DESCOMBES a donné pouvoir à M BARRAL

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M BOIVENT a été nommé secrétaire.

**2019-02-05 D :**

**Objet : SFR / Hivory – Avenant n°2 pour antenne sur l'Aire de Loisirs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2010, un pylône de téléphonie mobile SFR a été construit sur l'Aire de Loisirs de Combe à Roux et qu'une convention avait été signée pour régler les modalités d'exploitation et d'indemnisation de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'un avenant en date du 15 novembre 2016 avait été signé avec la Communauté de Communes Braconne et Charente lors de la cession du site.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la fusion de la Communauté de Communes Braconne et Charente et la Communauté d'Agglomération GrandAngoulême le site était devenu propriété de l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que depuis la 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'Aire de Loisirs est revenue dans le patrimoine de la commune et que par conséquent, il convient de signer avec la société Hivory (venant aux droits de SFR) un avenant afin que la commune puisse obtenir le paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'avenant avec la société Hivory et donne mandat à Monsieur le Maire pour le signer.

Fait à Jauldes, le 18 février 2019

Le Maire

Eric SAVIN

